

COMMANDE DE CHEQUES VACANCES HIVER

Nouveauté !

Dépôt des demandes du 22 janvier au mardi 5 février 2019 à 14h00

Attention, une commande unique pour toute l'année 2019.

Livraison : fin février

Condition : avoir 4 mois d'ancienneté au 22/01/2019, être inscrit au CE, être présent aux effectifs au moment de la distribution, respecter le règlement intérieur. Un critère social étant obligatoire, la règle suivante a été définie :

Cadres

Versement du salarié : 40 €

Participation du CE : 110 €

Montant chèques vacances : 150 €

Non cadres

Versement du salarié : 30 €

Participation du CE : 120€

Montant chèques vacances : 150 €

Attention, les chèques ne seront ni repris ni échangés !

Que pour 2019

Chèques Vacances hiver	Montant à régler par le salarié	Participation du CE	Total
Je suis « NON CADRE »	30 €	120 €	150 €
Je suis « CADRE »	40 €	110 €	150 €

Matricule (GG, F.)	Civilité	Nom du salarié	Prénom
	Mme M.		
Adresse (en majuscule)		Code Postal	Ville (en majuscule)

Attention ! Merci de bien remplir toutes ces informations en MAJUSCULES car les Chèques Vacances sont nominatifs

JE REGLE le jour de la remise du dossier par Carte Bancaire

Date	Signature

COMMANDE DE CHEQUES VACANCES HIVER

- chèques valables sur environ **2 ans**,
- pas besoin de durée minimale de séjour,
- utilisable sur un large choix de prestations (à vérifier au préalable auprès du prestataire) : **restaurants, locations, campings, clubs vacances, colonies de vacances, stages, billets de train et d'avions** (non valables sur les péages d'autoroutes)

CHÈQUE-VACANCES

LA MEILLEURE SOLUTION POUR AUGMENTER VOTRE POUVOIR D'ÉVASION !

LES ATOUTS DU CHÈQUE-VACANCES

- Accepté chez plus de 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.
 - Utilisable toute l'année pour vos week-ends, vos vacances et vos loisirs, partout en France et pour des séjours à destination des pays membres de l'Union européenne.
 - Disponible en coupures de 10, 20, 25 et 50 €.
 - Valable 2 ans en plus de son année d'émission et échangeable en fin de validité directement sur Internet*
- *www.ancv.com
- Disponible en coupures de 10, 20, 25 et 50 €.
 - Valable 2 ans en plus de son année d'émission et échangeable en fin de validité directement sur Internet*



OÙ L'UTILISER ?
Rendez-vous sur guide.ancv.com
rubrique Chèque-Vacances



HÉBERGEMENT

Campings, hôtels, villages et clubs de vacances, colonies de vacances, gîtes...

VOYAGES ET TRANSPORT

Train, avion, ferrie, autocar, agences

VOYAGES ET TRANSPORT

Train, avion, ferrie, autocar, agences de voyage, location de véhicule, péages...

CULTURE & DÉCOUVERTE

Musées, parcs d'attractions, zoos, spectacles, planétariums, aquariums...

LOISIRS SPORTIFS

Base de loisirs, karting, bowling, location de skis, accrobranche, patinoire....

RESTAURATION

Il y en a pour tous les goûts et tous les budgets !